

Chenilles processionnaires

Les chenilles processionnaires sont des insectes ravageurs, néfastes pour les arbres, les animaux et les hommes. Retrouvez toutes les infos pour lutter contre ces insectes.

De quelles nuisances sont-elles responsables ?

Les chenilles processionnaires du pin sont des insectes ravageurs dont les victimes ne sont pas seulement les arbres (défoliation pouvant provoquer leur mort).

Les poils urticants que libèrent les chenilles peuvent déclencher chez les enfants, les personnes sensibles et les animaux des réactions allergiques parfois très graves.

Les moyens de lutte

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) préconise la combinaison de différentes mesures préventives et curatives pour lutter efficacement contre cet insecte nuisible.

En voici la liste avec leur période de mise en œuvre :

- Echenillage (novembre à fin février) : les branches portant des nids sont coupées puis brûlées. Le port de gants, masque, lunettes, bottes et combinaison sont indispensables !
- Piégeage par phéromones (juillet à septembre) : des pièges contenant des phéromones sont disposés dans les arbres afin de capturer les papillons.
- Eco piège (janvier à mai) : il s'agit de poser une « ceinture » supportant un sac rempli de terre, sur le tronc de l'arbre, à une hauteur suffisante pour empêcher les enfants et les animaux d'y

- accéder. Les chenilles descendant l'arbre s'enfouiront dans le sac qui sera ensuite incinéré.
- > Traitement phytosanitaire biologique (septembre) : pulvérisation d'une bactérie, *Bacillus thuringiensis*, sur les feuilles des arbres.
 - > La pose de nichoirs pour les oiseaux insectivores tels que la mésange ou la huppe est une manière de lutter écologiquement contre les chenilles processionnaires. L'installation semble porter ses fruits si les nichoirs sont installés tous les 30 mètres. Par ailleurs l'odeur des bouleaux et des saules ont des effets répulsifs à l'encontre des processionnaires. Aussi planter des essences variées est un moyen de « masquer » la présence des pins aux chenilles.

ATTENTION !

Quelle que soit la méthode employée, ne prenez pas de risques inutiles.

Faites appel à des professionnels.

Toucher un nid même vide est dangereux car il contient des soies urticantes !

N'écrasez pas les chenilles au sol car même mortes elles continueront à libérer des poils urticants dans l'air.

Remarque : les frais d'entretien des arbres sont à la charge du locataire ([Cf. Décret n°87-712 du 26 août 1987 pris en application de l'article 7 de la loi n° 86-1290 du 23 décembre 1986 tendant à favoriser l'investissement locatif, l'accession à la propriété de logements sociaux et le développement de l'offre foncière et relatif aux réparations locatives](#)). ☞

[En savoir +](#) ☞

ALLER PLUS LOIN

SUR INTERNET

- > En savoir plus sur les chenilles processionnaires
- > Les moyens de lutte préconisés par l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)

● ACCÈS RAPIDES



ANNUAIRES



PORTAIL
FAMILLE



AQUEDUC



PLU



PUBLICATIONS



TRAVAUX



NEWSLETTER

- ANNUAIRES
- PORTAIL FAMILLE
- AQUEDUC
- PLU
- CHAP'INFO
- TRAVAUX
- MARCHÉS PUBLICS